

Terminale Littéraire à option musique de détermination – Epreuve et programme

Bulletin Officiel n°14 du 5 avril 2012

Nature de l'épreuve

L'épreuve de spécialité musique, affectée du coefficient 6, comprend deux parties : une partie écrite de culture musicale et artistique et une partie orale de pratique et culture musicales. Chacune des parties compte pour la moitié de la note globale.

Objectifs de l'épreuve

Elle vise à juger de l'atteinte des objectifs de cet enseignement, qui sont :

- permettre une maîtrise critique des connaissances et compétences requises pour pratiquer la musique ;
- posséder une méthode d'analyse rigoureuse et outillée permettant le commentaire critique de toutes situations musicales ;
- disposer de repères chronologiques et diachroniques et géographiques et synchroniques permettant de développer une connaissance des styles, genres et esthétiques qui organisent la création ;
- diversifier et enrichir les démarches créatives dans le domaine des arts, de la musique et du sonore ;
- découvrir et connaître les ressorts de la vie artistique et musicale contemporaine dans la diversité de ses facettes.

Partie écrite de l'épreuve obligatoire : culture musicale et artistique

Durée : 3 heures 30

Première partie : 1 heure

Seconde partie : 2 heures 30

L'épreuve repose sur deux œuvres musicales identifiées par le sujet (titre, auteur ou origine, dates du compositeur et/ou date de composition). Ces œuvres sont chacune présentées par l'audition d'un extrait significatif :

- l'extrait de la première œuvre, issue du programme limitatif publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, est exclusivement écouté durant la première partie ;
- l'extrait de la deuxième œuvre, hors programme limitatif, est écouté durant les deux parties de l'épreuve ; la durée de cet extrait peut être augmentée pour les besoins de la deuxième partie.

Lorsque l'œuvre intégrale est particulièrement brève, l'extrait diffusé peut correspondre à son intégralité.

L'épreuve, organisée en deux parties, débute lors de la première audition des extraits musicaux supports de la première partie.

Le sujet est distribué 5 minutes après la fin de cette première audition.

- Première partie : commentaire comparé des extraits musicaux

Guidé par des entrées de comparaison proposées par le sujet et relevant des grandes questions du programme de terminale, le candidat doit rédiger son commentaire faisant apparaître les différences et ressemblances des musiques diffusées et témoignant de ses connaissances sur l'esthétique et la sociologie de la musique.

Les deux extraits sont diffusés successivement, à quatre reprises au moins, selon un plan de diffusion précisé par le sujet et intégrant la première audition marquant le début de l'épreuve.

- Seconde partie

Le candidat doit **répondre à une série de questions portant sur l'œuvre identifiée et hors programme limitatif de la partie précédente** et dont l'extrait représentatif, diffusé à plusieurs reprises selon un plan de diffusion présenté par le sujet, est éventuellement allongé dans sa durée (environ six minutes maximum).

Les questions posées peuvent concerner :

- . une ou plusieurs des grandes questions qui organisent la partie « contenus » du programme de la classe de terminale ;
- . un ou plusieurs aspects caractéristiques de l'œuvre et de son interprétation ;
- . la description de l'organisation musicale qui caractérise tout ou partie de l'extrait diffusé.

Autant que de besoin, le sujet est accompagné de documents annexes identifiés sur lesquels le candidat peut s'appuyer pour enrichir ses réponses aux questions posées. Il peut s'agir, notamment :

- . de la partition ou la représentation graphique adaptée correspondant à tout ou partie du document sonore ;
- . d'un bref extrait du document précédent sur lequel le candidat est explicitement amené à répondre à une ou plusieurs des questions posées ;
- . d'un document iconographique (reproduction d'une peinture, d'une photo, etc.) ;
- . d'un bref texte.

Lorsque le sujet s'accompagne de documents annexes, ceux-ci sont distribués au début de la seconde partie de l'épreuve.

Critère d'évaluation et notation

Cette épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

- . première partie notée sur 7 points ;
- . seconde partie notée sur 13 points.

Partie orale de l'épreuve obligatoire : pratique et culture musicales et artistiques

Durée : 30 minutes

Première partie : 15 minutes maximum

Seconde partie : le temps restant

La partie orale de l'épreuve est organisée en deux parties consécutives et évaluées par le même jury.

- Première partie : pratique musicale

L'épreuve consiste en une interprétation vocale ou instrumentale individuelle ou collective (quatre élèves maximum issus des classes de musique du lycée du candidat) articulée aux pratiques musicales menées en classe, suivie d'un entretien avec le jury.

Elle est organisée en deux moments successifs :

- a) l'interprétation : le candidat présente brièvement puis interprète (éventuellement accompagné dans les conditions précisées ci-dessus) une pièce de son choix intégrant ou suivie d'un bref prolongement original (variation, développement, improvisation, composition, etc.) ;
- b) l'entretien : le jury interroge le candidat sur le contenu du moment précédent. Il l'invite, d'une part, à préciser les articulations aux pratiques musicales conduites en classe et aux champs de questionnement qui organisent le programme de la classe de terminale, d'autre part, à expliciter la démarche créative poursuivie et les processus musicaux librement mis en œuvre dans le prolongement proposé. Le candidat illustre son propos d'exemples chantés ou joués.

- Deuxième partie : culture musicale

Le candidat écoute un extrait significatif d'une œuvre hors programme limitatif, identifiée (titre, auteur ou origine, dates du compositeur et/ou date de composition) et explicitement référée à l'une au moins des « quatre grandes questions » qui organisent le programme de terminale. Guidé par les questions du jury, il est amené à la commenter du point de vue de la ou des questions du programme auxquelles elle se rapporte et à la comparer à, au moins, une des œuvres du programme limitatif. L'écoute peut être réitérée.

La présentation initiale comme les réponses apportées aux questions posées par le jury peuvent opportunément s'appuyer sur la voix chantée du candidat ou l'usage d'un instrument qu'il aura pris soin d'apporter (un clavier est à sa disposition dans la salle d'interrogation).

- Critère d'évaluation et notation

Cette épreuve est notée sur 20 points répartis comme suit :

- * la première partie notée sur 10 points ;
- * la seconde partie notée sur 10 points.

- Composition du jury

Chaque commission d'interrogation est composée d'au moins deux professeurs d'éducation musicale ou de musique dont un (au moins) assure tout ou partie de son service en série littéraire - art-musique.

- Candidats individuels et candidats issus des établissements hors contrat d'association avec l'État

Ils présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

Programme limitatif 2012-2013

La musique, diversité et relativité des cultures : Pink Floyd, *Atom heart mother*, in album éponyme (1970)

La création musicale contemporaine est marquée par un effacement progressif des marqueurs qui spécifiaient jusqu'à présent les traditions, esthétiques et cultures musicales. Qu'elle soit savante ou populaire, de tradition écrite ou orale, la musique occidentale témoigne sans cesse de cette évolution.

Inversement, les traditions musicales non occidentales se voient de plus en plus colorées par des figures esthétiques qui ne relèvent aucunement de leurs traditions, notamment du fait de plusieurs vecteurs techniques (amplification, enregistrement, numérisation, diffusion) qui introduisent dans les pratiques traditionnelles un nouveau rapport à l'espace, au temps, à la mémoire et à la fixation de l'événement sonore.

Ce mouvement touche la géographie des cultures musicales, mais aussi leur temporalité. Bien plus et tout autrement que par le passé, on assiste aujourd'hui à un brassage des cultures musicales. Nombreuses, diverses et souvent très marquées, elles constituent de nouvelles ressources et perspectives pour enrichir et développer les pratiques de tous les musiciens, qu'ils créent, interprètent, ou écoutent de la musique. Mais, paradoxalement, cette richesse ne recèle-t-elle pas un risque d'uniformité ?

Découvrir les ressorts et les conséquences de ces évolutions révélatrices du monde contemporain et les apprécier à la lumière de diverses époques antérieures permettent d'en mesurer les intérêts, les perspectives et peut-être les limites.

La musique, le rythme et le temps : Marin Marais, *Les Folies d'Espagne*

La musique se construit par un jeu de contrastes qui, à diverses échelles, organise le temps. Continuités et ruptures, développements et récapitulations, tensions et dénouements, instantanéité et mémoire, sont quelques exemples de ces couples quasi antagonistes dont le dialogue altère la linéarité du temps pour fabriquer la musique. Après le compositeur - celui qui crée -, l'auditeur - celui qui écoute - ne cesse d'articuler les événements sonores perçus en fonction de références et expériences préexistantes. Mètre, carrure, mesure, tactus, tempo, motif, thème, phrase, formes fixes et leur refus, harmonie, dissonance, polyphonie, densité, etc., deviennent autant de caractéristiques contribuant à créer une expérience rythmique qui éclaire le geste du compositeur comme la sensibilité de l'auditeur. Permettant de comprendre le temps de la musique, cette expérience particulière ne reste jamais figée, chaque œuvre, chaque époque, chaque esthétique le réinventant à son tour.

Cette étude et les questionnements qui en découlent s'appuieront sur le choix de quelques œuvres présentant des volets complémentaires de cette problématique. Dans un premier temps, elle mobilisera volontiers les sensibilités diverses des élèves qu'il s'agira ensuite de confronter aux réalités objectives qui fondent la musique écoutée.

La musique, le timbre et le son : Richard Strauss, *Don Juan*, op. 20

La musique manie aujourd'hui un riche vocabulaire de timbres. Après s'être très progressivement élargi au fil des siècles et des échanges culturels, son périmètre a augmenté de façon exponentielle avec l'arrivée de l'électricité, du numérique et de tous les nouveaux instruments qui en ont découlé. Les références ont aujourd'hui incontestablement changé : d'un côté les créations populaires et savantes ne cessent d'intégrer des sonorités a priori extérieures au champ musical, de l'autre nombre d'interprètes et de musicologues s'engagent dans une recherche nouvelle d'authenticité historique sur des répertoires anciens (interprétation sur instruments d'époque, engouement pour les voix disparues et fantasmées). Le son des musiques est devenu un paramètre central de la musique, qu'il s'agisse de la créer, de l'interpréter, de l'enregistrer, de la diffuser et, bien entendu, de l'écouter et de l'apprécier.

Cette longue histoire du timbre peut aussi se lire comme le reflet du dialogue plus ou moins direct entre les créateurs et les technologies de la facture instrumentale, bien avant celles de l'électricité et du numérique. Le facteur d'instruments crée des outils que le compositeur, allié à l'interprète, peut éventuellement valider - en composant - pour permettre de les améliorer et d'en inventer d'autres. Ainsi, ce vocabulaire peut s'enrichir dès lors que le progrès technique rencontre la création artistique et que celle-ci satisfait les goûts d'un public.

Les répertoires de la musique gardent les traces de cette extension progressive du domaine du timbre. C'est à travers l'étude de plusieurs œuvres remarquables choisies à des périodes différentes que cette problématique et les nombreuses questions qui en découlent seront abordées.

La musique, l'interprétation et l'arrangement : Franz Liszt, *Miserere du Trovatore*, *paraphrase de concert*, S433

Jusqu'à l'invention de l'enregistrement et a fortiori la démocratisation des appareils de diffusion de la musique enregistrée, la musique, une fois créée, ne pouvait vivre et revivre que par ce que voulaient bien en faire les musiciens qui s'en emparaient. Les interprètes avaient donc un rôle déterminant pour faire connaître et diffuser les œuvres. Parallèlement, la faible quantité de musique éditée contraignait sa diffusion, les compositeurs prenant d'autant plus la liberté d'arranger leurs propres œuvres - et celles d'autres musiciens - pour écrire de nouveaux projets. Certes compositeurs, ils se muiaient volontiers en véritables arrangeurs.

L'émancipation du compositeur depuis la fin des Lumières, marquée au creux du XIX^{ème} siècle par l'apparition de la notion de droit d'auteur, change progressivement le paysage de la création, de l'interprétation et donc de l'arrangement. D'un côté émergent de nombreux auteurs/compositeurs/interprètes, notamment dans le domaine des musiques populaires, de l'autre apparaissent des spécialisations multiples s'articulant pour créer, interpréter, recréer la musique. La période contemporaine, où l'enregistrement et la diffusion sont devenus la norme, où l'internet et le spectacle vivant se disputent les auditeurs, où chacun peut, sinon composer, du moins arranger en jouant de plus en plus aisément avec les paramètres de la musique, poursuit cette riche et complexe histoire.

Son étude comme les questions qu'elle permet d'aborder (évolution des contextes de la création, de l'interprétation et de la diffusion) seront envisagées à partir d'œuvres et d'artistes représentatifs de la diversité des situations historiques et professionnelles. Les œuvres choisies gagneront à être systématiquement éclairées par un travail d'écoute comparée permettant de mettre en perspective les rôles respectifs et toujours mouvants du créateur, de l'interprète et de l'arrangeur.

Enfin, la plupart des élèves ayant eux-mêmes des pratiques d'instrumentiste ou de chanteur, il sera toujours opportun de relier cette réflexion à leurs démarches personnelles, notamment en mettant au cœur du travail de la classe une ou plusieurs œuvres travaillées par certains d'entre eux.